

HERSTAL - BASSE PRÉALLE

ANGLEUR - JUDICIAIRE

Cafards : 2 voisins malades

Mais pour la commune, il n'y a toujours pas urgence...

Bien que la police ait constaté de ses propres yeux la présence en nombre des bestioles et que deux voisins aient déposé des certificats médicaux, la commune de Herstal et son bourgmestre Frédéric Daerden n'en démordent pas : on ne désinfectera pas la « maison aux cafards » avant lundi matin...

Hier après-midi, la société Rentokil, spécialisée dans l'éradication des cafards, est revenue rue Rogivaux. Les techniciens n'ont toutefois pas pu faire grand-chose : ils ont seulement pulvérisé au pied de la façade du n°31, où grouillent des centaines d'insectes qui infestent le voisinage depuis le début de la semaine. Les bêtes ont désormais atteint le n°10, les voisins non encore touchés retiennent leur souffle... L'insecticide est censé limiter la propagation des cafards pendant

quelques heures. Ce qu'il faudrait, c'est enfin pénétrer dans la maison pour la traiter de fond en comble. Mais voilà, en l'absence du locataire, la commune de Herstal ne veut pas. Il doit rentrer samedi, il a été décidé d'intervenir, en sa présence et celle de la police, lundi à 8 heures.

DEUX VOISINS ALLERGIQUES

Pour les voisins, c'est long. Trop long. Ils n'en peuvent plus. Ils ne dorment plus depuis lundi. Et la peur a franchi un pas de plus depuis que deux d'entre eux sont allés chez le médecin : oui, leurs plaies sont dues aux cafards. Ils doivent se soigner à la cortisone et aux antihistaminiques. Les certificats médicaux ont été déposés au commissariat hier matin, mais ils n'ont hélas pas suffi pour que les autorités communales décrètent « l'urgence » et « un danger imminent pour la santé publique », ce qui aurait permis d'entrer dans la maison en toute légalité pour intervenir rapidement contre les bêtes. Par ailleurs, la police est elle-même venue constater les faits



La société Rentokil a juste pu pulvériser au pied de la façade. ■ C.V.



LE COMMERÇANT PLUS BAS

« Une peur bleue d'en avoir dans mon épicerie »

« Je viens de rentrer de vacances et les habitants de la rue m'ont tout de suite prévenu », explique M. Treinen, le patron du magasin d'alimentation générale situé un peu plus bas dans la rue Rogivaux. « Je découvre les faits et je vous avoue que ça me fait une peur bleue... S'il y en a dans le magasin, ça risque en effet d'anéantir complètement mon commerce ! Pour le moment, je n'ai rien trouvé comme cafards, mais il suffit qu'il y ait des œufs sur les semelles des clients pour que je sois à mon tour infesté. En tout cas, je trouve scandaleux que le bourg-



M. Treinen, de la superette. ■ TVA

mestre ne fasse pas ouvrir la maison pour qu'on puisse régler le problème au plus vite». ■

C.V.

La commune doit-elle attendre le retour du locataire pour agir ? + la vidéo des cafards à la tombée du jour

Vos réactions et commentaires sur notre site internet

sur www.lameuse.be

Le voisin abusait des petites filles : 4 ans

Ce sont des faits particulièrement sordides qui viennent d'être jugés ce jeudi par le tribunal correctionnel de Liège. Nicolas O., un habitant de Grivegnée âgé de 64 ans, a attiré chez lui deux petites voisines en leur achetant des cadeaux. Mais quand elles venaient à rendre visite, il abusait d'elles... Il écoper de 4 ans de prison.

En juin 2011, une adolescente de 13 ans révélait à sa logopède que son voisin avait eu, alors qu'elle était âgée de 7 à 10 ans, un comportement déplacé. L'homme la recevait régulièrement et lui offrait des cadeaux, mais elle devait laisser ceux-ci chez lui. Et pendant qu'elle jouait, il venait lui caresser la poitrine ou les fesses... Une fois l'âge de 10 ans atteint, la petite fille lui avait dit qu'elle ne voulait pas qu'il la touche. Il avait repris les cadeaux, et elle n'était plus jamais allée dans sa maison. Un peu plus tard, elle avait essayé de dénoncer les faits à sa maman, mais elle ne l'avait pas crue.

C'est à cette époque-là, à la mi-2011, qu'une autre petite voisine, âgée de 12 ans, a commencé à se rendre régulièrement chez le sexagénaire pervers. Ce dernier lui a offert console de jeu, ordinateur portable, GSM... qu'elle ne pouvait, comme la précédente, pas reprendre chez elle. Mais avec elle, il est allé

beaucoup plus loin puisqu'il a reconnu une cinquantaine de faits de viols techniques et d'atouchements sur la gamine. L'homme s'était également mis nu devant elle... pour laver le chien, d'où la prévention d'attentat à la pudeur.

Au début de cette année, après un an et demi de visites régulières chez ce Liégeois qui vivait seul depuis son divorce, la petite jeune fille s'était confiée à sa maman par SMS, ajoutant qu'elle « n'en pouvait plus ». C'est son témoignage et les expertises médicales qui ont donné du crédit au témoignage de la première victime, pour la véracité duquel des doutes avaient été initialement émis par les psys.

Les experts ont conclu que le sexagénaire avait eu une grande emprise sur ses victimes, et en particulier sur celle dont il avait abusé des dizaines de fois car elle souffrait par ailleurs de l'absence d'un père.

À l'audience, le pervers avait été odieux, soutenant lâchement que les jeunes filles avaient souhaité les faits. Il avait banalisé ses gestes et avait occulté le chantage qu'il exerçait sur ses deux petites voisines. Il n'a pas bénéficié du sursis qu'il avait sollicité, et la peine de 4 ans est donc une peine ferme. ■

LAURENCE WAUTERS